

MESSAGES CLÉS

1)
Les pays ne sont pas tenus de produire des résumés d'information au cours de la phase de préparation de la REDD+, mais l'expérience de certains montre qu'un premier résumé d'information peut donner l'occasion de recueillir des informations utiles pour établir un point de comparaison de la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées, tester les processus de rédaction et de consultation, renforcer les capacités, et pousser à la prise de décisions sur les dispositifs institutionnels concernant les processus d'exécution des garanties.

2)
Le deuxième résumé d'information et les résumés suivants peuvent être axés sur la communication d'informations concernant les améliorations progressives dans la manière dont les garanties REDD+ sont respectées, y compris : les résultats environnementaux et sociaux produits par la mise en œuvre de la REDD+ ; l'affinement de l'approche du pays en matière de garanties ; et les possibilités d'amélioration. Les résumés ultérieurs peuvent s'appuyer de plus en plus sur le contenu du système d'information sur les garanties (SIS).

3)
Les résumés d'information peuvent également aider à prouver l'application des garanties au niveau national, aux fins de diversification des sources de financement de la REDD+, telles que les versements liés aux résultats, les ventes de crédits carbone forestier sur les marchés de compensation, les transactions anticipées au titre de l'article 6 des Accords de Paris ; et les investissements du secteur privé dans la conservation et la restauration de paysages forestiers. Des exigences concernant les résumés d'information ont été incluses dans les critères du programme pilote du Fonds vert pour le climat relatif aux versements liés aux résultats et du programme Architecture for REDD+ Transactions.

INFO BRIEF

MONDIAL

RÉSUMÉS D'INFORMATION : PREMIÈRES EXPÉRIENCES ET RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LES GARANTIES REDD+

AUTEURS : CORDULA EPPLE, CHARLOTTE HICKS,
VICTORIA SUAREZ, STEVE SWAN, JUDITH WALCOTT
AOUT 2020



LISEZ CETTE NOTE SI...

- Vous intervenez dans des processus de garantie REDD+ de votre pays, en particulier dans la diffusion d'informations sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées.
- Vous voulez vous mettre au courant des exigences de la CCNUCC concernant les résumés d'information sur les garanties et des recommandations relatives à leur établissement.

INTRODUCTION

La fourniture de résumés d'information sur la manière dont les garanties REDD+ (également appelées « garanties de Cancún »)¹ sont prises en compte et respectées durant l'exécution des activités REDD+ est une des exigences de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Selon les orientations connexes fournies par la Convention², les pays en développement qui souhaiteraient recevoir des versements liés aux résultats pour les activités REDD+ devraient commencer à fournir de tels résumés dès le début de celles-ci.

Une fois le premier résumé d'information soumis, les pays sont censés périodiquement en fournir d'autres tout au long de la mise en œuvre des activités REDD+, en conformité avec les dispositions relatives à la présentation de communications nationales, c'est-à-dire au moins une fois tous les quatre ans pour les pays en développement. Il est possible de directement faire parvenir les résumés à tout moment à la plateforme Web de la REDD+. Les pays sont en outre encouragés à améliorer progressivement les informations communiquées dans les résumés successifs³.

Les pays en développement sont tenus d'indiquer sur quelle(s) activité(s) REDD+ (parmi celles mentionnées au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16) porte le résumé d'information. Les informations relatives à la manière dont les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées devraient être communiquées d'une façon qui en assure la transparence, la cohérence, l'exhaustivité et la pertinence⁴. Les pays en développement sont en outre vivement engagés à inclure, le cas échéant, les éléments suivants dans leurs résumés⁵ :

- Des informations sur la situation nationale qui se rapporte à la prise en compte et au respect des garanties ;
- Une description de chaque garantie eu égard à la situation nationale ;
- Une description des systèmes et processus existants qui se rapportent à la prise en compte et au respect des garanties, notamment les systèmes d'information [sur les garanties], eu égard à la situation nationale ;
- Des informations sur la manière dont chacune des garanties a été prise en compte et respectée, eu égard à la situation nationale.

RECOMMANDATIONS FONDÉES
SUR LES PREMIÈRES EXPÉRIENCES
DES PAYS

En août 2020, 17 pays avaient présenté un premier résumé d'information et trois d'entre eux un deuxième⁶ et une seule pays a présenté une troisième. La portée, la structure et le contenu des résumés communiqués à la CCNUCC varient d'un pays à l'autre. En 2016, le programme ONU-REDD a élaboré une première note d'information intitulée « [Résumés d'information : comment démontrer que les garanties REDD+ sont prises en compte et respectées](#) » en s'appuyant sur les expériences des pays et les

1 Voir décision 1/CP.16 de la CCNUCC.

2 Décisions 1/CP.16, 12/CP.17, 12/CP.19, et 17/CP.21 de la CCNUCC, disponibles ici.

3 Décisions 12/CP.17, par. 3 et 4 ; 9/CP.19, par. 4 et 11 ; et 17/CP.21, par. 7.

4 Décision 17/CP.21, par. 3.

5 Décision 17/CP.21, par. 5.

6 Les pays en question sont les suivants : Argentine, Brésil, Cambodge, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Équateur, Ghana, Indonésie, Malaisie, Mexique, Myanmar, Paraguay, Pérou, Viet Nam et Zambie. Les trois qui ont présenté un deuxième résumé d'information sont le Brésil, la Colombie et l'Équateur. Tous les rapports sont disponibles ici.

éléments clés des résumés d'information déjà soumis. La présente note d'information se penche sur les expériences plus récentes des pays et les enseignements concernant l'établissement des résumés d'information tirés de l'examen d'une plus grande variété de résumés et de l'expérience du programme en matière d'appui aux activités menées dans plusieurs pays au sujet des garanties. Quelques pays ont déjà fait rapport sur leur respect des garanties REDD+, mais une grande partie des informations fournies dans les premiers résumés d'information porte sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'approches nationales en matière de garanties et sur la manière dont les pays concernés ont pris en compte ou prévoient de prendre en compte et de respecter les garanties REDD+ durant la phase de mise en œuvre.

DÉFINITIONS DE LA PRISE EN COMPTE ET DU RESPECT DES GARANTIES (ONU-REDD) :

La prise en compte des garanties s'interprète comme la mise en place « sur le papier » d'un ensemble de politiques, lois et réglementations et de dispositifs institutionnels connexes permettant de gérer les avantages et risques environnementaux et sociaux potentiels (y compris sur le plan de la problématique hommes-femmes) des politiques et mesures REDD+.

Le respect des garanties s'interprète comme l'application effective de ces politiques, lois et réglementations au moyen des dispositifs institutionnels connexes, de façon à produire des résultats concrets et positifs sur le terrain, conformément aux garanties REDD+.

Les prochains résumés devraient donc contenir davantage d'informations sur le respect des garanties. Ces informations peuvent avoir trait à l'application d'instruments et de processus d'exécution des garanties comme, par exemple, les procédures de consentement préalable libre et en connaissance de cause ou d'évaluation des risques instituées, les résultats sociaux et environnementaux obtenus, les défaillances recensées sur le plan du respect des garanties ou les mesures d'appoint mises en place pour améliorer l'efficacité des garanties.

Un premier résumé d'information donne l'occasion de recueillir des informations utiles pour établir un point de comparaison de la manière dont les garanties REDD+ sont prises en compte et respectées (en notant que plusieurs premiers résumés portaient essentiellement sur la prise en compte), tester les processus de rédaction et de consultation, renforcer les capacités, et pousser à la prise de décisions sur les dispositifs institutionnels concernant les processus d'exécution des garanties et sur la périodicité des résumés ultérieurs. Ces derniers devraient compléter les informations présentées dans les résumés précédents, en particulier concernant le respect des garanties et les résultats environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre de la REDD+. Ils peuvent également donner un tableau actualisé des possibilités d'amélioration, des insuffisances relevées et des mesures à prendre pour combler les lacunes dans les processus de prise en compte et de respect des garanties.

Lors de l'établissement des résumés d'information subséquents, les pays devraient garder à l'esprit que des efforts supplémentaires peuvent être nécessaires pour prouver que des améliorations progressives ont été apportées aux informations communiquées dans leurs rapports⁷. Pour l'instant, ceux qui ont déjà soumis au moins un résumé d'information s'efforcent d'accroître la disponibilité d'informations sur les garanties, notamment en précisant les procédures de communication de ces informations, en définissant des indicateurs pour le SIS ou en établissant des protocoles de collecte de données.

Les paragraphes suivants présentent les expériences, les recommandations et les enseignements retenus concernant les différents aspects de la préparation d'un résumé d'information.

⁷ Améliorations encouragées dans la décision 17/CP.21.

Planification

Le résumé d'information peut être un moyen de répondre à différents objectifs et exigences en matière de communication, et peut s'adresser à un public national comme international. Les choix des pays à cet égard vont avoir une influence sur sa conception.

Au cours de la phase de planification, il est utile, dans un premier temps, de définir la portée du résumé d'information, notamment la période et les activités REDD+ qu'il va couvrir, en fonction des progrès réalisés dans la préparation et la mise en œuvre de la REDD+ dans le pays. Certains pays peuvent initialement envisager une couverture infranationale mais, plus tard, décider d'étendre celle-ci au niveau national. Si le résumé d'information va servir à obtenir des versements liés aux résultats pour une période donnée, sa portée doit au minimum englober l'application des garanties aux politiques et mesures REDD+ associées aux résultats pour lesquels un paiement sera demandé.

Il est en général recommandé d'établir un plan de travail indiquant clairement les activités, délais et ressources nécessaires pour l'établissement du résumé ainsi que les rôles et responsabilités

connexes. Il est utile de définir à un stade précoce quelles parties prenantes devraient participer et de quelle manière. Le rôle des parties prenantes étatiques et non-étatiques dans le processus de compilation et de validation des informations est important. Il convient de faire intervenir certaines parties prenantes essentielles, dont la société civile et les associations locales, les représentants des peuples autochtones et les communautés locales (avec une part équitable de femmes, d'hommes et de jeunes en leur sein), les groupes de femmes et de jeunes, le milieu universitaire et le secteur privé. Différentes procédures ou approches participatives peuvent être nécessaires pour pleinement associer les parties prenantes concernées, en particulier les groupes sociaux marginalisés et vulnérables. Il est également nécessaire de disposer de ressources et d'un délai suffisants pour procéder aux processus de consultation.

Une définition précise des dispositifs institutionnels pour la mise en œuvre des politiques, lois et réglementations pertinentes au regard des garanties peut faciliter le processus d'élaboration de résumés d'information. Afin de fournir des informations transparentes, cohérentes, exhaustives et pertinentes sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées, des ressources humaines et financières sont nécessaires. Pour certains pays, il s'est avéré utile d'évaluer les besoins en ressources dans les catégories suivantes :

- Personne/équipe chargée de recueillir les informations (les besoins peuvent être moindres si un SIS a été établi) ;
- Personne chargée d'organiser les informations et de coordonner l'élaboration du rapport sur les garanties ;
- Appui financier et en matière de personnel à l'organisation d'ateliers et de consultations pour recueillir des renseignements et examiner le document ainsi qu'obtenir des informations en retour sur celui-ci (comme indiqué plus haut, les besoins peuvent être moindres s'il est possible d'obtenir les informations voulues du SIS) ;
- Experts réviseurs externes ;
- Appui financier et en matière de personnel aux activités de communication entreprises pour faire connaître le processus d'élaboration du résumé d'information et le rapport lui-même.



Structure et contenu

La précédente [note d'information sur les résumés d'information](#) offre des suggestions quant à ce que les résumés pourraient inclure, en fonction de l'interprétation et des attentes formulées par les différentes parties prenantes consultées. On trouvera ci-après des suggestions supplémentaires inspirées des résumés d'information que la CCNUCC a reçus à ce jour.

En général, le contenu du document est dicté par les informations disponibles dans le pays et les processus d'exécution des garanties engagés au cours de la période concernée. Il peut être utile de commencer par un plan annoté qui peut être soumis aux principales parties prenantes pour examen et approbation. Les éléments suivants devraient être considérés :

- **Introduction** : cette section permet de décrire la portée du rapport, ses objectifs et le public visé, de fournir des informations de base sur les processus d'exécution des garanties REDD+ et de donner une vue d'ensemble des sections suivantes.
- **Contexte national** : différents contenus peuvent être inclus dans cette section, par exemple des informations sur la situation environnementale, sociale, sexospécifique, économique et culturelle ou encore des détails sur les progrès accomplis et les résultats obtenus dans le domaine de l'élaboration des éléments clés du cadre REDD+ du pays, en particulier les piliers de Varsovie requis pour parvenir à l'état de préparation nécessaire pour la REDD+. Il est utile de souligner les liens existants entre la mise en œuvre des politiques et mesures REDD+, qui font partie de la stratégie ou du plan d'action REDD+ d'un pays, et toute procédure élaborée pour prendre en compte et respecter les garanties tout au long de la mise en œuvre de la REDD+.
- **Processus d'élaboration du résumé d'information** : cette section permet d'expliquer les étapes et les activités d'élaboration du rapport. Celles-ci devraient prendre en compte les procédures destinées à promouvoir l'engagement et la participation effective des parties prenantes concernées, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que des groupes clés qui

les composent, comme les femmes et les jeunes. Le document devrait fournir des informations sur l'engagement de différents acteurs et organismes nationaux pendant son élaboration. Ces processus participatifs auront des effets positifs car ils enrichissent le contenu du rapport tout en favorisant l'appropriation des activités liées aux garanties REDD+. Le processus d'élaboration d'un résumé d'information peut se raccourcir d'un résumé au suivant, à mesure que les pays gagnent en expérience et qu'un plus grand nombre d'informations peut être tiré du système d'information sur les garanties. Cela ne veut cependant pas dire qu'il y a moins d'informations à transmettre.

- **Cadre des garanties ou approche nationale en matière de garanties** : cette section décrit l'ensemble des dispositifs et processus de gouvernance existants ou que le pays prévoit de mettre en place pour répondre aux exigences en matière de garanties REDD+. Il peut s'agir de politiques, lois et réglementations, de mécanismes de coordination ou de systèmes d'information ainsi que d'autres procédures mises en place au cours de la phase de préparation à la REDD+ (par ex., plateformes de mobilisation des parties prenantes ; protocole de consentement préalable libre et en connaissance de cause ou mécanismes de réparation des préjudices) ou dans le cadre de projets particuliers (par ex., plans d'action en faveur de l'égalité des sexes ou des peuples autochtones). Bien que des détails relatifs aux éléments de chaque garantie de Cancún puissent être fournis dans la section sur la prise en compte des garanties (voir ci-dessous), la présente section donne une vue d'ensemble des éléments et caractéristiques principaux de l'approche en matière de garanties, notamment des informations sur ses objectifs et son champ d'application. Il est également possible de décrire les étapes de définition et d'élaboration de l'approche. Il peut être utile d'y intégrer des exemples d'analyses, notamment des évaluations des risques et avantages des politiques et mesures REDD+ ou des évaluations des politiques, lois et réglementations en place présentant un intérêt pour la prise en compte et le respect des garanties, entre autres.

EXEMPLE DE PAYS N°1. APPROCHE EN MATIÈRE DE GARANTIES DE LA CÔTE D'IVOIRE

Dans son premier *résumé d'information*, la Côte d'Ivoire a rendu compte des processus clés qui ont façonné son approche en matière de garanties : l'évaluation des risques et avantages des politiques et mesures définies dans la stratégie nationale REDD+ ; la clarification des garanties de Cancún ; le processus d'élaboration du système d'information sur les garanties au niveau national ; la démarche de gestion des garanties environnementales et sociales ; et la création du mécanisme de réparation des préjudices. De nombreux liens sont inclus dans le document afin de pouvoir accéder au texte intégral des politiques, lois, stratégies, plans, décrets et autres documents utiles.



- **Description des systèmes et processus pertinents** : cette section peut fournir plus de détails sur les systèmes et processus en place présentant un intérêt pour la prise en compte et le respect des garanties, ou ceux qui sont en cours d'élaboration. Si un exercice de schématisation a déjà été entrepris pour recenser les systèmes et les processus existants, il pourrait être utile de l'insérer ici.

Dans un premier résumé d'information, l'objectif premier est de décrire la conception du SIS national et son fonctionnement (s'il est déjà en place). Il est utile d'intégrer

des informations sur la définition des objectifs, les besoins en informations et la structure ainsi que les dispositifs et procédures institutionnels de gestion du système. Dès qu'il est opérationnel, le SIS devrait devenir une des principales sources d'information pour tout rapport ultérieur sur les garanties.

Certains pays incorporent dans cette section des informations et des liens renvoyant à d'autres systèmes clés qui alimentent le SIS en informations. Il serait donc utile d'inclure des détails sur la relation entre le contenu de ces systèmes et les informations se rapportant aux garanties.

EXEMPLE DE PAYS N°2. DESCRIPTION DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES GARANTIES - BRÉSIL

Dans son [deuxième résumé d'information](#), le Brésil donne des précisions sur l'approche adoptée pour créer son système d'information sur les garanties (SISREDD+), qui tient compte des éléments suivants : dispositifs de gouvernance ; processus de mobilisation des parties prenantes concernant les garanties ; élaboration d'une interface interactive en ligne relative aux informations sur les garanties ; et mécanisme de médiation. Le fondement conceptuel du SIS y est défini, de même que les principes de l'amélioration progressive du SISREDD+ une fois qu'il sera opérationnel. Le Brésil s'emploie à formuler des indicateurs pour les garanties et à créer un outil informatique d'intégration des différentes sources d'information existantes. Le pays dispose d'un [portail web](#) pour partager des informations sur la mise en œuvre des garanties REDD+ et la mise en place du SIS REDD+.



- **Interprétation des garanties** : une interprétation nationale, appelée parfois « clarification nationale » des garanties, montre comment chaque garantie REDD+ est comprise par le pays en fonction de ses circonstances particulières. Un grand nombre de pays ont élaboré leur interprétation dans le cadre de leur approche en matière de garanties. L'interprétation des garanties peut prendre la forme d'un texte explicatif composé de plusieurs éléments ou d'un ensemble de principes et critères définis pour chaque garantie. Des définitions des concepts clés sont souvent employées. Dans certains cas, cette interprétation sert de structure au noyau dur du résumé d'information, en particulier les sections relatives à la prise en compte et au respect des garanties (voir ci-dessous).

EXEMPLE DE PAYS N°3. PRÉSENTATION D'INFORMATIONS SUR L'INTERPRÉTATION DES GARANTIES - GHANA

Le [premier résumé d'information du Ghana](#) comprend une section sur l'interprétation des garanties (« de Cancún ») de la REDD+. Il y est indiqué que le but de cette interprétation est de préciser comment les principes/objectifs englobés dans les garanties se traduisent dans le contexte national du Ghana en droits et obligations réels qui doivent être suivis et encouragés dans le cadre de la mise en œuvre des activités REDD+, conformément aux politiques, lois et réglementations du pays. L'interprétation de chaque garantie est présentée sous forme d'éléments de clarification, d'une base juridique pour chacun d'entre eux et d'un texte explicatif combinant les éléments de clarification et les reliant au cadre juridique.



Photo: © CIFOR

- **Prise en compte des garanties** (voir définition plus haut) : cette section explique comment les garanties REDD+ sont prises en compte pendant la mise en œuvre des activités REDD+. Dans le cas d'un résumé d'information rédigé avant que le pays n'entre dans la phase de mise en œuvre de la REDD+, elle décrit les mesures prises pour faire en sorte que les garanties soient prises en compte. Les informations qu'elle contient peuvent se rapporter aux cadres juridique, politique et institutionnel pertinents pour l'application des garanties. Il peut s'agir d'une description des procédures établies ou en cours d'élaboration se rapportant spécifiquement à la REDD+, par exemple les mécanismes de réparation des préjudices et de contrôle du respect

des garanties. Les informations peuvent être fournies sous forme de texte explicatif ou de tableau, ventilées par garantie et/ou structurées conformément à l'interprétation nationale des garanties, ou encore présentées sous forme de réponses concises à un certain nombre de questions clés.

Il est utile d'y fournir des informations sur les mandats, rôles et responsabilités des institutions en ce qui concerne les processus de garantie. De plus, il peut être utile d'y décrire toutes les lacunes dans les politiques, lois et réglementations existantes en rapport avec la prise en compte et le respect des garanties, et les solutions envisageables pour les combler.

EXEMPLE DE PAYS N° 4. DESCRIPTION DE LA MANIÈRE DONT LES GARANTIES REDD+ SONT PRISES EN COMPTE - CAMBODGE

Dans son premier résumé d'information, le Cambodge a présenté le cadre juridique et institutionnel en place pour assurer la mise en œuvre des interventions REDD+ conformément aux garanties de Cancún, à partir des éléments principaux définis dans sa clarification (interprétation) de ces dernières. Y sont également décrites plusieurs mesures complémentaires spécifiques qui seront prises pour assurer la cohérence des interventions REDD+ avec les garanties et atténuer tout effet négatif potentiel que ces interventions pourraient entraîner.

Des exigences en matière de communication d'informations pour les agents d'exécution, ainsi que des indicateurs, permettront en outre au pays de vérifier que les interventions REDD+ sont menées conformément aux garanties lors de la mise en œuvre de son plan d'action et d'investissement dans le cadre de sa stratégie REDD+.



- **Respect des garanties** (voir définition plus haut) : cette section vise à fournir des informations sur la manière dont les garanties REDD+ sont respectées lors de la mise en œuvre des activités REDD+. Il peut s'agir d'informations sur l'application d'éléments des cadres juridique, politique et institutionnel se rapportant aux garanties ; sur la mise en œuvre de procédures pertinentes telles que celle de consentement préalable libre et en connaissance de cause, de plans de mobilisation des parties prenantes ou de projets des peuples autochtones ; ou sur l'application de mesures visant à éviter ou réduire les risques environnementaux, sociaux ou liés au genre. Toute action menée dans le but de renforcer les

avantages environnementaux, sociaux ou liés au genre résultant des politiques et mesures peut également y être notifiée. La section peut également inclure d'autres types d'information, dont : un résumé des plaintes reçues et des informations sur leur résolution ; des données sur l'application et les résultats des mécanismes de contrôle du respect des dispositions ; les enseignements retenus sur les obstacles à la mise en œuvre des garanties et les mesures prévues pour combler les lacunes ; et des données sur les résultats environnementaux et sociaux des politiques et mesures REDD+.

Plusieurs pays (Brésil, Cambodge, Chili, Côte d'Ivoire, Équateur, entre autres) ont décidé de définir des indicateurs pour

faciliter l'enregistrement cohérent dans leur SIS des informations sur le respect des garanties qu'il est, par exemple, possible d'obtenir en mettant à profit les informations compilées par les agents d'exécution des projets ou les efforts de collecte de données existants, tels que les sondages ou les recensements. Lorsqu'ils sont disponibles, ces indicateurs devraient être présentés dans le résumé d'information.

- **Conclusions et plans ou recommandations pour le résumé d'information suivant :** cette section devrait mettre l'accent sur les éléments essentiels du rapport, présenter des observations finales et fournir des informations sur les étapes suivantes ou les domaines à améliorer dans l'approche nationale en matière de garanties. En fait, le processus d'élaboration d'un résumé d'information peut être une bonne occasion de recenser les lacunes dans le cadre des garanties et les possibilités de renforcer les processus d'exécution de ces dernières.

Format

S'agissant de la présentation des informations, la CCNUCC ne fournit pas de directives ou de

modèle spécifiques à suivre. Les pays peuvent donner au résumé la forme d'un texte descriptif éventuellement complété par des tableaux, des diagrammes, des cartes, des figures, des graphiques ou des encadrés mettant en relief des exemples, des citations ou des histoires spécifiques. Il est fortement recommandé d'utiliser un format simple et visuellement attrayant et d'organiser les informations de façon claire afin de faciliter l'examen du rapport sur chaque garantie⁸.

Il est conseillé aux pays d'être concis et d'éviter de répéter les informations présentées dans d'autres sections du rapport sur les garanties. Le résumé d'information n'est pas un rapport sur les progrès de la mise en œuvre de la REDD+ mais plutôt sur la manière dont les garanties REDD+ ont été prises en compte et respectées durant la mise en œuvre des politiques et mesures REDD+. Il est possible de recourir à des liens permettant d'accéder à des informations plus détaillées ou des documents connexes afin d'éviter que le résumé ne soit trop long. Enfin, les pays peuvent faire référence à des informations présentées dans des résumés d'information antérieurs.

⁸ Un exemple de présentation tenant compte de ces caractéristiques se trouve dans le premier résumé d'information de l'Argentine.



CONCLUSION

Outre le contenu essentiel recommandé par la CCNUCC sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées, un examen des résumés d'information déjà existants montre que les pays peuvent y présenter des sujets importants liés aux garanties, à savoir :

- Comment les garanties de Cancún ont été clarifiées/interprétées selon la situation du pays ;
- Comment les termes de « prise en compte » et de « respect » des garanties ont été définis dans le contexte national ;
- Quels dispositifs institutionnels sont ou ont été mis en place pour assurer la prise en compte et le respect des garanties REDD+ ;
- Comment le SIS a été élaboré et comment il fonctionne (ou fonctionnera) ;
- Comment le résumé d'information en lui-même a été élaboré et comment les parties prenantes ont été impliquées ; et
- Comment les processus et les produits (par ex., les plateformes de mobilisation des parties prenantes, les lignes directrices en matière de consentement préalable libre et en connaissance de cause, les mécanismes de réparation des préjudices et les plans d'action en faveur de l'égalité des sexes) des cadres des garanties autres que celles de Cancún contribuent à l'approche adoptée par le pays pour répondre aux exigences de la CCNUCC en matière de garanties.

Outre les principaux éléments des bonnes pratiques émergentes mentionnées plus haut, les prochains résumés d'information peuvent être renforcés grâce à l'incorporation d'informations sur :

- Les principaux risques et avantages environnementaux et sociaux attendus de la mise en œuvre de la REDD+, ainsi que les résultats concrets de cette mise en œuvre ;
- Les analyses sexospécifiques et la communication d'informations ventilées par sexe ;

- Les liens entre les processus d'élaboration, de même que le contenu, des résumés d'information et le fonctionnement du SIS ;
- Les lacunes recensées et les mesures proposées pour les combler afin d'améliorer la prise en compte et le respect des garanties.

Le résumé d'information peut être utile pour communiquer des informations à d'autres donateurs, investisseurs, institutions ou organismes d'accréditation. Étant donné que les exigences de ces sources de financement en ce qui concerne les garanties sont susceptibles de différer à certains égards de celles de la CCNUCC, les informations contenues dans le résumé d'information devront sans doute être complétées ou adaptées à un format différent afin de se conformer à leurs procédures.

Enfin, les résumés d'information peuvent également être un élément essentiel de promotion de la transparence de la REDD+ fournissant une occasion d'impliquer les parties prenantes et de renforcer leur confiance à l'endroit des garanties et du processus plus large de la REDD+. En tant que tel, il peut servir à faire connaître les progrès d'un pays en matière de garanties à un public international, notamment aux organismes qui financent la REDD+. Du fait qu'ils instaurent une telle confiance – au niveau national comme international – dans les processus nationaux d'exécution des garanties, les résumés d'information peuvent être considérés comme des outils de mobilisation accrue des sources de financement de la REDD+ : versements liés aux résultats, ventes de crédits carbone forestier sur les marchés de compensation, transactions anticipées au titre de l'article 6 des Accords de Paris ou investissements privés dans la conservation et la restauration des paysages forestiers. Les critères du [programme pilote du Fonds vert pour le climat relatif aux versements liés aux résultats](#) et du programme [Architecture for REDD+ Transactions](#) comprennent, par exemple, des exigences se rapportant aux résumés d'information.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :



Programme ONU-REDD,
note d'information n°5 :
Résumés d'information,
comment démontrer que les
garanties REDD+ sont prises
en compte et respectées

[\(anglais, français, espagnol\)](#)

- Espace de travail ONU-REDD :
[Centre de ressources des pays sur les garanties](#)
- Espace de travail ONU-REDD :
[page de connaissances techniques sur les garanties](#)
- [Résumés d'information](#)
remis à la CCNUCC

ONU-REDD
P R O G R A M M E



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



ONU
programme pour
l'environnement

l'initiative collaborative des Nations Unies sur la
réduction des émissions liées au déboisement
et à la dégradation des forêts (REDD) dans les
pays en développement.

SECRÉTARIAT DU
PROGRAMME ONU-REDD

Maison internationale de
l'environnement
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse

un-redd@un-redd.org
Website: www.un-redd.org
Workspace: www.unredd.net